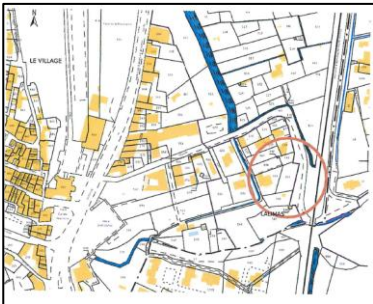
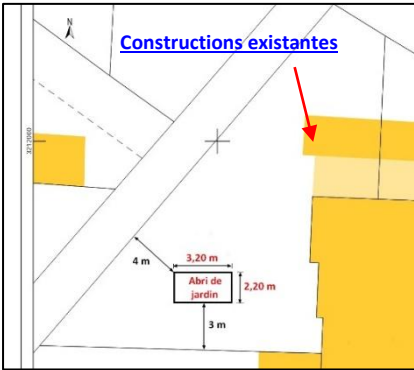


## Déclaration préalable pour la construction d'un abri de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup> \*

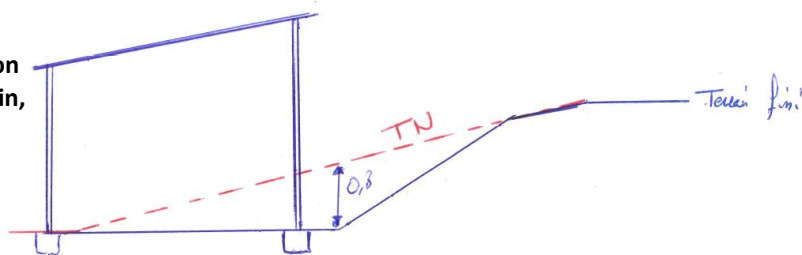
**\*Si l'abri de jardin a une surface de plancher et/ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>, un dossier de permis de construire devra être établi.**

- **Dépôt de la demande :**
  - Dépôt en ligne : sur <https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
  - Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.
- **Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)**
- **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
<b>1- FORMULAIRE</b>	
<b>Dépôt en ligne</b>	<b>Dépôt papier</b>
<p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : <a href="https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier">https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier</a></p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p>Le formulaire est à télécharger sur <a href="http://www.service-public.fr">http://www.service-public.fr</a> CERFA N° 16702* (pour maison individuelle) <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</a></p> <p><b>Rubriques à renseigner :</b>  <b>Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain,</b>  <b>Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet</b>  <b>Rubrique 4.2 – indiquer la surface de plancher des constructions existantes et la surface créée (= surface du plancher de l'abri de jardin), et l'emprise au sol</b>  <b>Rubrique 8 – dater et signer</b></p>
<b>2- PIECES A FOURNIR - Les plans transmis peuvent être en format PDF pour les dépôts en ligne.</b>	
<p><b>PLAN DE SITUATION (DP1)</b></p> <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500<sup>ème</sup>.</p> <p style="text-align: center;"><b>Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation</b></p>	
<p><b>PLAN DE MASSE (DP2)</b></p> <p>Sur un fond cadastral <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>, indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de l'abri de jardin.</p> <p>Les dimensions de l'abri doivent être cotées ainsi que les distances de l'abri aux limites de propriété, le cas échéant.</p> <p style="text-align: center;"><b>Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse</b></p>	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Parcelle : AW 1050 de 700 m<sup>2</sup></p> <p><b>Avant Travaux</b> Emprise au sol : 120 m<sup>2</sup></p> <p><b>Après Travaux</b> Emprise au sol : 138 m<sup>2</sup></p> <p>Espace végétalisée restant disponible : 350 m<sup>2</sup></p> <p>Echelle numérique : 1/500<sup>ème</sup></p> </div> </div>

### PLAN DE COUPE (DP3)

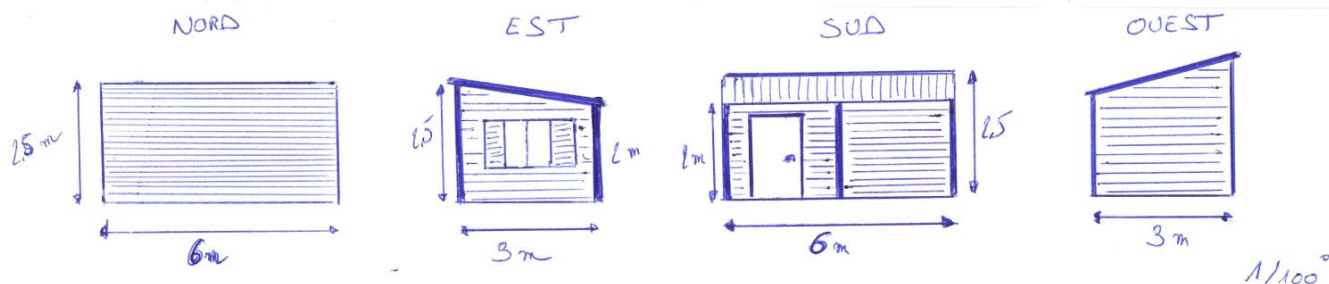
Si le profil de votre terrain est modifié :  
Fournir un plan en coupe précisant l'implantation  
de la construction par rapport au profil du terrain,  
Les hauteurs, le terrassement ...



### LE PROJET (DP4 et/ou DP11)

Fournir des éléments permettant une bonne compréhension du projet :

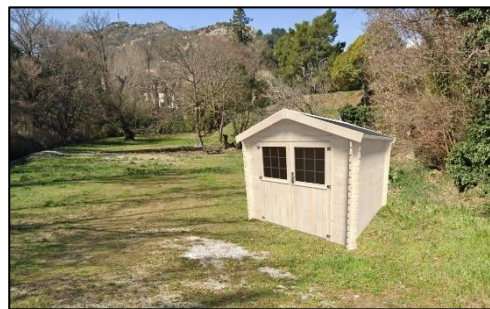
- un descriptif indiquant les matériaux et teintes envisagés
- un descriptif du carport soit par des plans côtés soit en fournissant la brochure du fabricant.



### L'INSERTION (DP6)

Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender l'abri dans son environnement.

Avant / Après :



### PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Vue élargie du garage et de la maison prise à partir de la rue (domaine public).

DP7 : vue de près



DP8 : Vue de loin



Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : [adscasa@mairie-casa04.fr](mailto:adscasa@mairie-casa04.fr)